

L'hon. M. HANSON: Si, ils l'ont fait en 1934.

M. SYMINGTON: La compagnie a adopté ce principe.

L'hon. M. HANSON: La plupart des traitements étaient surprenants.

M. SYMINGTON: Cela se peut.

L'hon. M. HANSON: J'aimerais connaître les traitements de ces fonctionnaires.

L'hon. M. HOWE: Je suppose qu'en ce moment, vous voulez connaître la contribution des Lignes aériennes Trans-Canada au chemin de fer, n'est-ce pas?

L'hon. M. HANSON: Oh, non; c'est très limité. Je veux savoir ce que reçoivent ces fonctionnaires. Je suis en faveur des bons traitements. Je crois qu'en général les services de l'Etat ne paient pas suffisamment leurs bons fonctionnaires, mais je suis d'avis que le public a le droit de connaître ces traitements.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député ne croit-il pas qu'il devrait demander ces renseignements au président du chemin de fer lorsqu'il témoignera? Après tout, leurs traitements ne sont pas payés par les Lignes aériennes Trans-Canada, et il me semble que M. Symington n'est pas la personne à qui il convient de demander ces renseignements.

M. SYMINGTON: Il veut connaître le traitement de M. Larson et des autres hauts fonctionnaires.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas demandé quels étaient les traitements de M. Fairweather ou du docteur Dowd; je suppose qu'ils sont bien payés.

M. HANSON (*Skeena*): Ne devrions-nous pas terminer le rapport avant de discuter les traitements?

Le PRÉSIDENT: C'est tout à fait dans l'ordre. Je me demande seulement si notre Comité a le droit de mettre en question la ligne de conduite de la compagnie de chemin de fer.

L'hon. M. HANSON: Je ne mets pas en question les montants; je les approuverais probablement tous, mais je soulève la question du principe. Le public n'a-t-il pas le droit de connaître les traitements de ces hauts fonctionnaires?

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire, la compagnie a-t-elle le droit de cacher les traitements de ces fonctionnaires dans l'intérêt de ses affaires?

L'hon. M. HANSON: Cette compagnie appartient à l'Etat et elle n'a pas de concurrents.

M. SYMINGTON: Permettez-moi de vous dire que vous avez tout à fait raison; les compagnies de l'Etat ne sont pas payées suffisamment.

L'hon. M. HANSON: J'ai dit "les fonctionnaires civils".

M. SYMINGTON: Je suis d'avis que les fonctionnaires des compagnies de l'Etat, relativement parlant, ne sont pas assez payés.

L'hon. M. HANSON: C'est peut-être vrai.

M. SYMINGTON: Vous comprenez qu'il est quelquefois très difficile d'obtenir de bons fonctionnaires pour les postes inférieurs, avec l'idée de les faire avancer à des postes plus importants, si un comité parlementaire peut limiter leurs traitements ou si...

L'hon. M. HANSON: Je ne crois pas qu'un comité parlementaire se mêlerait de limiter leurs traitements.

M. SYMINGTON: Ou si leurs affaires personnelles sont discutées en public. Je crois que c'est un principe répréhensible. Je sais que je dois répondre au Comité, mais il me semble qu'une compagnie publique devrait, autant que possible, être administrée comme une compagnie privée, s'il faut qu'elle fasse concurrence...